



## budget

### Tony Estanguet a fait le bilan des avancées du projet, mercredi, lors de l'audition au Sénat de la commission des Finances, sur les enjeux liés au financement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Par Maud Lathière

5mn

Le 26 mars dernier, le Président de la République promulguait la loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Mercredi, la commission des Finances a auditionné Tony Estanguet, président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) Paris 2024 ainsi que Jean Castex, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) Paris 2024, et Nicolas Ferrand, directeur général de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), sur les enjeux liés au financement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Vincent Ebé, président de la commission des Finances, a ouvert la séance en exposant la situation : « Le dossier présente des enjeux financiers importants, qui ne pouvaient échapper à notre commission des Finances » souligne-t-il avant de rappeler les risques financiers que présentent ce genre d'événements, et qui au vu des précédents JO, la « sous-estimation » des coûts était « constante ».

« Le budget total est estimé à 6,800 milliards d'euros, dont des fonds publics à hauteur de 1,4 milliard concernant principalement le volet infrastructure » expose le sénateur. « Un rapport, commandé par le gouvernement, a été remis le 30 mars dernier, soulignant les risques financiers liés à la construction de certaines infrastructures » indique-t-il avant de préciser que « le Premier ministre a annoncé le rééquilibrage d'un certain nombre de projets ».



#### Un seul équipement construit spécifiquement pour les JO

Tony Estanguet, président du COJO, affirme que la présentation de la France au JO 2024 s'inscrit dans la « rupture » budgétaire des précédents Jeux. « On a proposé des Jeux différents, sur le plan budgétaire, parce que les dernières éditions des Jeux ont montré des dérèglements. Donc dès le départ, on a vraiment essayé de réduire au maximum tous les risques de dérèglements » déclare-t-il.

Et d'apporter une réponse : « C'est pourquoi, dans notre dossier de candidature, 95% des sites qui permettront d'organiser les Jeux, sont des sites existants, ou temporaires ». « On est arrivé avec un dossier de candidature, avec un seul site sportif de compétition, qui sera construit spécifiquement, pour les Jeux Olympiques, c'est le centre aquatique. C'est le seul » annonce-t-il avant de rappeler que « c'est une rupture majeure avec toutes les autres éditions des Jeux, parce qu'en moyenne il y a 10, 15 sites qu'il faut construire ».

L'ancien athlète souhaite faire un peu de « pédagogie » sur le financement et explique : « Il est important de distinguer les deux budgets : celui de l'organisation des Jeux, qui est piloté par le Comité d'organisation des Jeux, et qui est financé par de l'argent privé. Il est estimé à 3,800 milliards. Le deuxième budget, celui de la Solideo, est évalué à 3 milliards d'euros, dont 50% est financé par l'argent public ».

Tony Estanguet souligne la volonté qu'il y a eu de « fléchir l'argent public, uniquement vers des équipements qui seront utiles pour la population, qui laisseront un héritage sur les territoires, principalement sur la Seine-Saint-Denis, où se concentrent la majeure partie des investissements pour Les JO ».

Viennent ensuite les sources de financement du budget Solideo, financé à 97% par le privé. « La première source est fournie par le Comité international olympique, qui représente un tiers du budget d'organisation. Il y a également la billetterie. On a prévu un taux de remplissage à 85% pour nous laisser un peu de marge » commente-t-il. « La troisième source relève de la partie sponsoring et des licences que Paris 2024 va pouvoir vendre sur le marché français, sur une période de 6 ans ».

« On aura toujours la possibilité d'adapter le niveau de service pour éventuellement réduire un peu le coût des Jeux de Paris 2024 » rassure Tony Estanguet. « On a une ambition qui est très grande, parce que justement on est serin aujourd'hui sur notre maîtrise budgétaire » conclut-il.

#### Voies olympiques

« Un rapport des Inspections Générales indiquait, que par rapport au montant prévu dans le dossier de candidature, dans l'adaptation des voies olympiques, les montants lui paraissent sous évalués, et pas que d'un peu » commente Jean Castex, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques. En effet, le dossier de candidature prévoyait 15 millions d'euros concernant ce point, alors que le rapport estime que le coût pouvait monter jusqu'à 105 millions. Jean Castex indique que des travaux sont en cours pour trouver des alternatives, mais que, « par prudence », nous avons réservé 50 millions d'euros aux voies olympiques » reconnaît-il.

#### Grand Paris express

« Paris 2024 s'est adapté au calendrier du Grand Paris. Les épreuves ont été localisées sur des lignes et des gares prévues dans le cadre du Grand Paris express. Depuis lors, il y a eu des arbitrages nouveaux » explique Jean Castex, qui aborde les retards annoncés pour ce grand projet. « Nous avons conscience que les délais sont extrêmement tendus, c'est la raison pour laquelle la délégation interministérielle, que je dirige, est en lien permanent avec, notamment, la société du Grand Paris pour surveiller que les plannings puissent être respectés » rassure-t-il.



#### L'inquiétude de Dallier sur la Seine-Saint-Denis

Philippe Dallier, sénateur LR de Seine-Saint-Denis énonce sa crainte du « coût sur les collectivités territoriales » que va générer les JO. « Vous vous êtes calés sur le Grand Paris express, alors qu'on a découvert le surcoût du Grand Paris express. Il y a des conséquences très directes. On a focalisé les investissements sur les lignes qui vont desservir les Jeux. Résultat, pour la Seine-Saint-Denis, les lignes 15 et 16 ne seront pas construites avant 2030 » s'indigne Philippe Dallier. « Il y a des conséquences. On en a un peu marre des arbres qui cachent la forêt ».

Le sénateur s'interroge sur « qui va porter les risques financiers ? » avant de rappeler que « le département de la Seine-Saint-Denis est le plus endetté de la région Ile-de-France » et « le pense que ce département ne peut pas se permettre un autre bouillon ».



Concernant les investissements publics, « tous ces investissements sont conçus pour être reconvertis en équipements publics au bénéfice des territoires où ils sont implantés » explique-t-il avant de donner en exemple le village olympique de la Seine-Saint-Denis, qui deviendra « des commerces ».

Nicolas Ferrand rappelle que c'est la Métropole de Paris qui est maître d'ouvrage du centre aquatique qui sera installé en Seine-Saint-Denis.

« Nombreux étaient ceux qui nous ont dit que nous n'étions pas en mesure de gérer notre budget de candidature qui était limité. Le trou que ça a fait à la fin de cette candidature, nous avons restitué 5 millions d'euros aux autorités publiques qui avaient financé cette candidature. On continue sur le même modèle » déclare Tony Estanguet.